

Extrait du procès-verbal

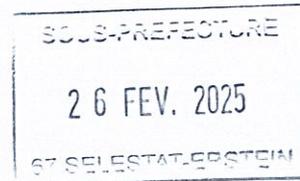
Délibération du Comité Syndical

Séance du 13 février 2025
(Châtenois)

⇒ Membres en exercice : 51
⇒ Présents ou remplacés : 30

⇒ Membres titulaires absents - excusés : 21
⇒ Procurations : 4

FINANCES



Objet : Adoption du Compte Administratif pour l'exercice 2024

Rapport n° 1 présenté par Monsieur Patrick BARBIER, Président

I. RAPPORT

Le compte administratif présente l'exécution du budget primitif adopté par délibération n° 2024-05 du comité syndical en date du 21 mars 2024.

Il permet, tant pour la section de fonctionnement que pour celle d'investissement, d'arrêter les résultats définitifs de l'exercice, qui peuvent faire apparaître, soit un excédent, soit un déficit.

Résultats de l'exercice 2024	Déficit	Excédent
Fonctionnement	26 734,06 €	
Investissement	56 792,37 €	

a. Section de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement (780 647,54 €)

- Les contributions syndicales des 4 Communautés de Communes membres du PETR (409 404,24 €) ont représenté 52% des recettes ;
- La contribution de la communauté de communes du CANTON D'ERSTEIN, partenaire du PETR (25 070,50 €) a représenté 3% des recettes ;
- Les subventions de l'État (123 267,10 €) ont représenté 15% des recettes, celles de l'ADEME (48 472,48 €) ont représenté 6% des recettes, celles de la Région GRAND EST (80 030,18 €) ont représenté 10 % des recettes et celles de la CEA et autres PETR (65 931€) 8% des recettes ;
- L'amortissement des subventions d'investissement (28 451 €) représente 3% des recettes ;
- Le remboursement de charges diverses (chèque resto) pour 21,04 € constituent le solde.

Les dépenses de fonctionnement (807 381,60 €)

- Les charges à caractère général (220 458,29 €) représentent 26 % du total ;
- Les charges de personnel et frais assimilés (391 231,37€) représentent 49% des dépenses ;
- Les autres charges de gestion courante (127 433,31 €) représentent 15 % des dépenses ;
- Le solde est constitué par l'amortissement des immobilisations (68 258,63 €) soit 8 % des dépenses.

L'exercice 2024 est clos avec un déficit de fonctionnement de 26 734,06 €.

b. Section d'investissement :

Les recettes d'investissement (68 258,63 €)

- L'amortissement des immobilisations (66 900,71 €) et du FCTVA (1 357,92 €)

Les dépenses d'investissement (125 051€)

- Révision du SCOT : 96 600 €
- l'amortissement des subventions perçues pour l'élaboration du SCoT : 28 451 €

La section d'investissement clôture avec un déficit d'investissement de 56 792,37 €.

c. Résultats :

Les résultats de l'exploitation pour l'année 2024, intégrant les résultats de clôture de l'année 2023, se présentent de la manière suivante :

Résultats de l'exercice	Excédent global 2023	Résultat de l'exercice 2024	Excédent global 2023/Résultat 2024
Fonctionnement	173 342,22 €	- 26 734,06 €	146 608,16 €
Investissement	128 273,79 €	- 56 792,37 €	71 481,42 €

L'excédent d'investissement (71 481,42 €) est conservé en section d'investissement, afin de couvrir en priorité le besoin de financement de cette section.

Compte-tenu de l'excédent global d'investissement, l'excédent global de fonctionnement peut être intégralement affecté à l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002 : 146 608,16 €)

II. DÉCISIONS

Il est demandé au Comité Syndical

Sur avis favorable du Bureau réuni le 03 février 2025

De se prononcer sur ces dispositions,

DE CONSTATER l'identité de valeurs avec les indications du compte de gestion s'agissant de l'exercice 2024 dont il reconnaît la sincérité,

D'ARRETER les résultats du compte administratif 2024, dont les éléments principaux se résument comme suit :

- déficit de fonctionnement : 26 734,06 €
- déficit d'investissement : 56 792,37 €
- déficit global de clôture : 83 526,43 €

Ainsi que les résultats globaux au 31 décembre 2024 suivants :

- excédent de fonctionnement : 146 608,16 €
- excédent d'investissement : 71 481,42 €
- excédent global de clôture : 218 089,58 €

DE DECIDER que l'excédent global de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2024 (soit 146 608,16 €) constitue l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002) au budget 2025 du PETR ;

DE DECIDER que l'excédent global d'investissement cumulé au 31 décembre 2024 (soit 71 481,42 €) constitue l'excédent d'investissement reporté (ligne 001) au budget 2025 du PETR.

D'APPROUVER la note jointe en annexe valant budget vert pour l'exercice comptable 2024

Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés

<i>Nom - Prénom</i>	<i>Présent/Absent</i>	<i>Donne procuration à</i>	<i>Sens du vote</i>
BARBIER Patrick	Absent		
Communauté de Communes de SELESTAT			
Titulaires			
ADONETH Luc	Présent		POUR
ANDREA Charles	Présent		POUR
DELSART Patrick	Absent	Luc ADONETH	POUR
DESAINTQUENTIN Philippe	Présent		POUR
DIGEL Denis	Absent		
DUSSOURD Yves	Absent		
ENGEL Robert	Présent		POUR
HIRTZ Sylvie	Présente		POUR
HORNBECK Nadège	Présente		POUR
MUHR Virginie	Absent		
RISCH Claude	Absent		
SCHALLER Claude	Présent		POUR
SCHEIBLING Philippe	Absent		
SCHEUER Tania	Absente		
SCHLEIFER Christian	Absent		
SOHLER Olivier	Présent		POUR
WIRA Michel	Absent		
WOTLING Philippe	Absent		
Suppléants			
CLAVER Michèle			
GAUDIN Bertrand			
HOLZMANN Yves			
MORIS Olivier			
OBERLE Fabienne			
RENAUDET Michel			
Communauté de Communes de VILLE			
Titulaires			
BUHL Patrick	Présent		POUR
ESCHRICH Emmanuel	Présent		POUR
JANUS Serge	Présent		POUR
MEYER Alain	Présent		POUR
PIELA Jean-Pierre	Absent		
PFANN Lionel	Présent		POUR
SCHMITT Bernard	Présent		POUR
UHLERICH Marie-Odile	Absente		
WALSPURGER Yvette	Absente		
Suppléants			
DAVID Joffrey			
DUCORDEAUX Marie-Line			
DEBAUCHEZ Gérard			
HAESSLER Christian			
HOUNE Monique			
KRAUTH Alexandre	Présent		
MANGEOLLE Abel	Présent		
MULLER André			
WITZ Jean-Marc			
Communauté de Communes du Ried de MARCKOLSHEIM			
Titulaires			
BUTSCHA Michel	Présent		POUR
FOISSIER Sébastien	Absent		
GREIGERT Catherine	Présente		POUR
JEHL Alex	Absent		
KEMPF Denise	Absente		
KLIPFEL Martin	Présent		POUR
KLOTZ Mathieu	Présent		POUR
KNOBLOCH Christophe	Présent		POUR
LAUFFENBURGER Mathieu	Présent		POUR

MEMHELD Christian	Absent		
PFLIEGERSDOERFFER Frédéric	Absent	Catherine GREIGERT	POUR
SCHWEIN Noël	Présent		POUR
SCHWOERER Sébastien	Absent	Michel BUTSCHA	POUR
VOEGELI Jean-Michel	Présent		POUR
VOGEL Camille	Absente		
Suppléants			
BERGER Mickaël			
BLATZ François			
GRISS Vincent			
ROHMER Clément			
NEEFF Anne Marie			
ULRICH Anne-Lise			
Communauté de Communes du VAL D'ARGENT			
Titulaires			
BURRUS Jean-Marc	Présent		POUR
FRECHARD Jean-Luc	Présent		POUR
FREYBURGER Eric	Absent	Jean-Luc FRECHARD	POUR
GOETTELMANN Thomas	Présent		POUR
HESTIN Noëllie	Présente		POUR
ORSATI Régine	Présente		POUR
PETIT Denis	Présent		POUR
ROUSSEL Nathalie	Présent		POUR
Suppléants			
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMES			33

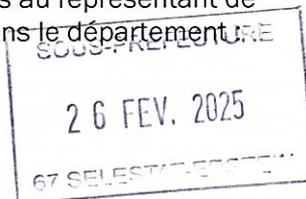
Pour extrait conforme,
Sélestat, le 17 FÉVRIER 2025

Le secrétaire de Séance
Bernard SCHMITT

Le Président,
Patrick BARBIER
p/d la Directrice Générale Adjointe des Services,
Josiane MARTIN-DOLL



Transmis au représentant de
l'Etat dans le département



Mise en ligne le : 26 FEV. 2025

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sous forme électronique, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de STRASBOURG (31 Avenue de la Paix - 67000 Strasbourg) ou d'un recours gracieux auprès du Président, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.